

PROPOSITION POUR L'ORGANISATION D'UN
**ATELIER DE FORMATION SUR LA CREATION D'ENTREPRISE ET
LA CULTURE ENTREPRENEURIALE**

Contexte et justification

Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté Phase III (CSLP III), s'inscrit dans les politiques sectorielles, élaborées par le gouvernement mauritanien, selon une démarche participative, inclusive et en adéquation avec les stratégies nationales macroéconomiques pour une vision harmonisée et cohérente.

Les politiques sectorielles intègrent toutes les préoccupations en rapport avec les besoins d'insertion des **anciens et retraités des forces armées et de sécurité** en vue de créer des plus values et capitaliser les bonnes expériences.

Dans l'optique d'offrir aux personnels cités ci-dessus, un cadre légal et adéquat pour l'intégration dans le marché du travail et de l'emploi, les pouvoirs publics ont institué la **loi 025-2009 du 07 Avril 2009 et son décret d'application 066-2011 du 24 Février 2011**, conférant à cette frange fragile des moyens de subsistance dignes.

Ce cadre juridique réserve la sécurité privée, le gardiennage et le transport de fonds à ces vétérans, en majorité bien formés et rompus à la discipline, à la rigueur, à l'abnégation et au don de soi.

Cette **action de discrimination positive**, juste retour en quelque sorte pour les services rendus à la nation, engage aussi cette frange de la population, réserve de mobilisation permanente pour la défense, qui, par son organisation corporatiste, de participer aussi, aux stratégies de lutte contre les menaces à la stabilité et à la sécurité nationales.

Cette catégorie recelant des cadres et techniciens de tous les niveaux et de diverses compétences professionnelles et comportant dans leur mouvance des invalides de guerre, des veuves et des orphelins (pupilles de la nation), ne peut toute être réinsérée dans le secteur de la sécurité privée.

C'est pourquoi, en complémentarité avec l'opportunité de réinsertion que constitue le secteur précité, le montage de **MPE/PMI** et d'initiatives d'**activités génératrices de revenus**, constituerait une bonne alternative.

A cet égard dans le cadre de son plan d'action, AAMRAN a élaboré et soutenu cinq projets de création de micro entreprise : le projet pêche artisanale, côtière et continentale, le projet Mécanique – Vente Pièces Détachées Lavage et Entretien Auto, le projet Bâtiment – Architecture – Etudes, le projet Santé « Clinique – Pharmacie » et le projet aviculture, lait de chamelle et lait de vache.

AAMRAN souhaite ainsi créer des opportunités d'investissement et de création d'emplois ; pour accompagner ses membres pour la mise en œuvre d'un **cadre d'appui et d'initiatives privées** de création de PME/PMI, dans tous les secteurs d'activités.

Pour l'ancrage d'une dynamique entrepreneuriale et assurer la prise en charge rapide des structures créées par les membres, l'AAMRAN souhaite organiser un atelier de formation sur la création de PME/PMI et la culture entrepreneuriale au profit des porteurs de projets.

Objectifs de l'atelier

Lors de cet atelier, les objectifs visés sont les suivants :

- Sensibiliser les participants sur, l'urgence de développer la culture entrepreneuriale et prioriser le développement endogène;
- Mettre sur pied une stratégie de mise en œuvre autonome des projets
- Partager des outils et des moyens accessibles et adaptés pour développer la culture entrepreneuriale;
- Elaborer un plan d'action (par groupe) concerté pour la mise en œuvre des projets.

Méthodologie

Trois temps forts, séparés par du travail d'équipe, encadreront les travaux des leaders présents à cet atelier :

Dans un premier temps, des sessions de travail avec des groupes, présidées l'animateur. Il proposera aux participants la création de richesse comme voie incontournable de développement durable. Il sera alors question des voies et des moyens et plus particulièrement de la culture entrepreneuriale. Le résultat anticipé de cette première session, sera un consensus sur l'urgence de travailler ensemble sur la création de la richesse et sur son préalable, la culture entrepreneuriale.

Dans un deuxième temps : l'animateur explorera avec les participants, le parcours du créateur de PME/PMI à travers une analyse complète du business plan.

Ensuite, sur une période de deux jours, les participants accompagnés de l'animateur et de l'assistante, seront appelés à mettre leurs efforts et ceux de leur équipe à proposer un plan d'action, afin d'enclencher le processus de développement d'une culture entrepreneuriale dans leur secteur respectif, mais aussi sur les liens possibles avec les autres secteurs d'activités.

Enfin, la rencontre se terminera sur un autre temps fort, soit la présentation, la mise en commun des plans d'actions sectoriels et la décision d'aller de l'avant.

Le succès de cette rencontre sera mesuré par le degré de participation active des porteurs de projet invités à y collaborer et par les retombées à moyen et à long terme des efforts communs déployés pour le développement d'une culture entrepreneuriale en Mauritanie.

Cible

- 20 participants issus des cinq groupes de promoteurs des projets de création de PME/PMI soutenus par l'AAMRAN,
- Le responsable des projets au sein de l'AAMRAN.

Durée de l'atelier : 3 à 4 jours

Résultats attendus :

- Les 20 participants sont informés et sensibilisés sur les attitudes et comportements favorisant le développement de la culture entrepreneuriale et l'urgence de prioriser le développement endogène;
- Une stratégie claire de mise en oeuvre autonome des projets est créée et largement partagée par les participants,
- Les participants ont compris l'importance du business plan et les mécanismes d'une gestion transparente,
- Des outils adaptés au développement de la culture entrepreneuriale sont largement partagés;
- Chaque groupe de promoteur a élaboré un plan d'action pour la mise en oeuvre de son projet et la promotion de la culture entrepreneuriale,

Suivi et évaluation

- Une fiche de suivi/évaluation des plans d'action sera élaborée et partagée avec les bénéficiaires : cette fiche sera renseignée chaque trimestre et retournée à l'AAMRAN,
- Une réunion d'évaluation des projets sera tenue chaque trimestre.

Coût global de l'atelier

Désignation	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total	Observation
Honoraires animateur et assistante : développement des modules, animation, encadrement de l'atelier e le suivi pendant 6 mois	02		<u>392 000</u>	
Fournitures de bureau : chemises, bloc note, stylo, photocopie supports de cours, etc.	22	1500	33 000	
Rafraîchissements	06	10 000	60 000	
Couverture médiatique	1	40 000	40 000	
Divers		30 000	30 000	
Total			555 000	

Arrêtée la présente proposition à la somme de cinq cents cinquante cinq mille ouguiya.